



Commune d'HABARCO

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 05/05/2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Christine CHABE, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Laurent POUDROUX, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Florent ACTHERGAL.

Absents excusés : Pierre CHABE

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 09 juin 2023

I - Délibérations :

➤ Virements de crédits

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tracteur John DEERE âgé de 23 ans doit être remplacé par un nouveau tracteur adapté aux besoins de la commune et répondant aux standards de sécurité et d'homologation pour notre employé communal.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les devis proposés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de valider l'achat d'un tracteur Kubota d'un montant de 17000€ HT et d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

De même un virement de crédits est nécessaire pour régler la facture Berger Levrault.

SECTION D'INVESTISSEMENT

(pour le paiement du logiciel Berger Levrault)

Article 2188 :	- 350 €
Article 2051 :	+ 350 €

(pour le paiement du tracteur)

Article 615221 :	- 20 400 €
Article 61551 :	+ 20 400 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de valider les virements de crédits.

➤ **Subventions communales 2023 aux associations**

Monsieur le Maire a envoyé en amont du conseil municipal, le lien préfectoral sur les droits et devoirs des associations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide d'envoyer un courrier à chaque association stipulant l'obligation de demander par écrit-mail une demande de subvention et de fournir le bilan moral et financier de l'assemblée générale, conformément à la législation.

Coopérative école Habarcq	:	100 €
Club Sportif d'Habarcq Football	:	930 €
Comité d'Animation « l'Idéale »	:	1850 €
Association RPI du Gy (ARPIG)	:	100 €

➤ **Adhésion du Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe au Syndicat Mixte de Bois Saint Pierre**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par Le Syndicat des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 8 juin 2023 demandant son adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Maire donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter cette adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre à compter du 1^{er} janvier 2024.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

- **Devis Adoucisseur salle des fêtes**

L'adoucisseur est à changer. Un deuxième devis a été reçu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de valider le deuxième devis reçu et autorise Monsieur le maire à signer tous les actes affairant à ce dossier.

- **Elections sénatoriales 2023**

Monsieur le Maire a envoyé en amont du conseil municipal, le lien préfectoral sur les modalités concernant les élections des titulaires et suppléants.

A l'issue des votes, le conseil a élu par 14 voix :

Titulaires : Nicolas CAPRON, Olivier GALLET et Sébastien BEUGIN.
Suppléants : Muriel MOMEUX, Hélène LARDIER et Christine CHABÉ.

II° INFORMATIONS :

- *Travaux en cours*

La fin des travaux rue d'Arras est prévu le 28 juin.

Des travaux d'entretien de la toiture de la mairie, salle des fêtes et gouttières de l'église ont été réalisés.

- *Vidéoprotection*

Des nouveaux devis ont été réalisés suite aux préconisations données par la gendarmerie et à l'arbitrage par la mairie.

Le Conseil municipal se pose la question du cout important à ce stade.

- *Commission festivités*

La commission festivités a pu se réunir avant le conseil municipal. Laurent Duhamel a présenté les différentes animations de la commune.

Pour la ducasse, le traiteur et la sono sont déjà réservés.

Le manège pourra venir s'installer comme les années précédentes.

Les associations sportives sont conviés à participer sous le thème des olympiades

L'inscription du trail se fera via HelloAsso

Séance levée à 22h

Le maire
Nicolas CAPRON



Le Secrétaire de Séance
Pierre HENRY

